

ACTU' SNUEP F.S.U.

MARS 2022 • n° 127

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Liberté · Égalité
Solidarité

International

DROITS DES FEMMES
LUTTER POUR
L'ÉGALITÉ,
COMBATTRE LES
DISCRIMINATIONS
ET LES VIOLENCE
S
ENTRETIEN P.2

ÉDUCATION NATIONALE,
PERSONNELS, LYCÉES
PROFESSIONNELS
QUEL AVENIR
APRÈS LA
PRÉSIDENTIELLE ?
P.4

CONGRÈS FÉDÉRAL 2022
ARTICULER
COMBATS
DU QUOTIDIEN
ET COMBATS
SOCIAUX
DOSSIER P.7

EXAMENS 2022
DES
AMÉNAGEMENTS
A MINIMA
P.12

DROITS DES FEMMES

LUTTER POUR L'ÉGALITÉ, COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

Chaque année, le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CGT, la FSU et Solidaires appellent les personnels à la grève. Cette modalité d'action permet de rappeler que l'égalité professionnelle est une question profondément sociale et syndicale. SOPHIE BINET (CGT, en charge de l'égalité Femmes-Hommes), SIGRID GÉRARDIN (FSU, référente égalité) et MURIELLE GUILBERT (Solidaires, co-déléguée générale) répondent collectivement à nos questions.



© Marie-Caroline Guérin

COMMENT SE CONSTRUIT L'APPEL UNITAIRE DU 8 MARS QUI SERT DE BASE POUR ORGANISER LES MOBILISATIONS SUR LES TERRITOIRES ?

Chaque année, en amont de cette date importante pour les syndicats et les organisations féministes, des réunions nationales sont programmées pour définir ensemble le contenu et la plateforme revendicative du texte d'appel. Évidemment, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'aspect international des luttes féministes sont fortement portés par nos organisations syndicales. Bon nombre de revendications d'associations féministes spécialisées sur d'autres sujets comme l'IVG, les violences sexistes et sexuelles sont également intégrées. Les échanges collectifs sont riches et démontrent une porosité très constructive sur l'ensemble de nos revendications. Le combat syndical que nous menons au quotidien sur l'urgence de revaloriser les métiers fortement féminisés, précaires et dévalorisés, s'articule parfaitement avec le combat au quotidien que mène l'association Femmes Egalité qui milite dans les quartiers avec ces femmes. La question des luttes contre les violences sexistes et sexuelles portée par *NousToutes* est en lien direct avec notre activité syndicale, notamment lorsque nous accompagnons des victimes

de violences au travail ou lors des négociations face au patronat et aux employeurs publics.

LES REVENDICATIONS SYNDICALES ET FÉMINISTES SONT NOMBREUSES : TOUTES NE SONT PAS REPRISES DANS LE TEXTE D'APPEL. COMMENT OPÉREZ-VOUS LES CHOIX ?

Les discriminations et les inégalités subies par les femmes dans notre système capitaliste et patriarcal sont pléthores et révélatrices d'une véritable imbrication des systèmes et des outils de domination. Les violences sociales faites aux femmes migrantes, handicapées, lesbiennes... sont autant de combats que nous menons avec les associations toute l'année. Un texte exhaustif qui recenserait toutes ces injustices sociales – aussi intolérables soient-elles – comporterait des dizaines de pages. Nous prenons donc le parti de nous appuyer sur les luttes sectorielles emblématiques de l'année en cours. C'est ainsi que nous avons construit le 8 mars 2019 autour des manifestations sur les retraites avec le slogan « les grandes gagnantes » ou celle

de 2021 sur « les premières de corvées », emblématique des femmes en 1^{re} ligne pendant la pandémie.

POURQUOI AVEZ-VOUS OPTÉ CETTE ANNÉE POUR LE SLOGAN « DÉFERLANTE POUR L'ÉGALITÉ » ?

Cette année, des luttes sectorielles exemplaires ont eu lieu dans de nombreux secteurs très féminisés : l'hôtellerie, le travail social, la santé, l'éducation, l'aide à domicile, l'animation ou encore la prise en charge du handicap... Des mobilisations de retraité·es ont aussi été extrêmement dynamiques et, face à l'inflation galopante, les femmes retraitées ou futures retraitées paieront un lourd tribut si nous n'obtenons pas de mesures de revalorisation salariale et de pension. La première loi qui impose un « salaire égal pour un travail de valeur égale » a 50 ans et malgré cela la ségrégation professionnelle reste une cause majeure des inégalités professionnelles. Ces luttes s'articulent autour d'une

revendication forte dans le privé comme le public : celle de l'urgence de revaloriser les salaires. Elles peuvent donc converger ce 8 mars avec aussi les jeunes générations, plus nombreuses aujourd'hui à combattre les violences et les inégalités. Le slogan

« LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS SUBIES PAR LES FEMMES DANS NOTRE SYSTÈME CAPITALISTE ET PATRIARCAL SONT RÉVÉLATRICES D'UNE VÉRITABLE IMBRICATION DES SYSTÈMES ET DES OUTILS DE DOMINATION. »

« déferlante pour l'égalité », en plus de la volonté d'être en masse dans la rue, illustre donc ces éléments mais aussi la volonté des femmes de faire de l'égalité une réalité maintenant. En ce sens c'est aussi un message envoyé aux candidat·es dans la séquence électorale. ■

Propos recueillis par Axel BENOIST

SOMMAIRE

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

Éducation nationale, personnels, lycées professionnels : Quel avenir après la présidentielle ? / SNU / Non à la guerre / Extrême droite / PSC / Orientation / Évolution de la loi Avenir Pro / Mécontentements chez les agent·es

DOSSIER P7 À 10

Congrès fédéral 2022 : Articuler combats du quotidien et combats sociaux

MÉTIERS P11

Parcours de carrière / Mutations / Classe exceptionnelle

POLITIQUES
ÉDUCATIVES P12 À 14

Examens 2022 / CAP intermédiaire / Formation continue / Le CESC devient CESCE / Contrat d'engagement jeune / Expérimentation discrète

GRAND ANGLE P15

Cliquer c'est polluer ! / La population considérée comme une entité hostile et suspecte / Lycée, les mathématiques en marche... arrière ! / Accords d'Évian 18 mars 1962 – 60 ans après



38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 02 56
snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist
Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard,

I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublereau.

Credits photo : A. Benoist, S. Bontoux,
M.-C. Guérin, I. Lauffenburger, Ch. Mayam

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844

ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,
ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Supplément n° 1
et Bulletin d'adhésion

ENTRE GUERRE EN EUROPE ET ÉLECTIONS EN FRANCE

RÉAGIR POUR PRÉPARER LES VICTOIRES DE DEMAIN



La guerre menée par Poutine aux frontières orientales de l'Europe menace la paix mondiale et fait ressurgir le spectre d'un conflit nucléarisé. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à la paix et exprime ici toute sa solidarité avec la population ukrainienne et avec les Russes antiguerre.

Alors que l'inflation avait déjà bondi à 3,6 % sur un an, les sanctions prises contre la Russie ont entre autres pour conséquence la flambée des prix de l'énergie et

des matières premières au moment même où la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des salarié·es.

Si le contexte est particulièrement dramatique, il n'est pas question pour le SNUEP-FSU d'occulter les questions sociales et professionnelles.

Il œuvre par ses actions et ses publications pour qu'elles restent dans l'actualité et soient reprises dans les débats pour la présidentielle. Dans ce contexte difficile, les questions de la sauvegarde des services publics et de l'éducation devraient occuper une place majeure. Pour le SNUEP-FSU, il est indispensable de se mobiliser dès le premier tour pour les candidat·es proposant une véritable alternative aux politiques libérales qui asphyxient notre modèle social et notre École.

« SI LE CONTEXTE EST
PARTICULIÈREMENT DRAMATIQUE,
IL N'EST PAS QUESTION POUR
LE SNUEP-FSU D'OCCULTER
LES QUESTIONS SOCIALES
ET PROFESSIONNELLES. »

Lors du Congrès national de la FSU, le SNUEP-FSU a contribué à la définition du projet de société porté par notre fédération, dont les grands axes sont présentés dans le dossier central. Il a également été un élément moteur de la grève féministe du 8 mars pour une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes, et l'éradication des violences faites aux femmes. Il a

participé activement aux mobilisations du 17 mars pour l'emploi et l'augmentation des rémunérations.

Le SNUEP-FSU entend continuer à porter la voix de tous les personnels de la voie professionnelle dans le débat public. C'est dans ce cadre que nous avons diffusé à l'ensemble des candidat·es à l'élection présidentielle, hors extrêmes droites, nos priorités et propositions syndicales pour l'amélioration des conditions de travail et d'études dans l'enseignement professionnel public et laïque (cf. ACTU' n° 126). Nous organisons également nos premiers « Ateliers de la voie pro » les 31 mars et 1^{er} avril, quelques jours avant le premier tour, pour peser une dernière fois sur les débats. Ensemble, nous ferons le bilan du mandat de J.-M. Blanquer à la tête de l'Éducation nationale et nous alerterons sur les projets ravageurs annoncés par Macron que nous combattrons pied à pied s'ils devaient être mis en œuvre. Enfin, le SNUEP-FSU a renouvelé son préavis de grève jusqu'aux vacances de printemps pour couvrir toutes les mobilisations contre la politique gouvernementale.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à se syndiquer et à se mobiliser dans les urnes pour battre tou·tes les candidat·es qui défendent une vision réactionnaire et libérale des lycées professionnels et de leur finalité et il appelle à ne céder aucune voix aux extrêmes droites.

FRANCK FERAS

Co-secrétaire national

ÉDUCATION NATIONALE, PERSONNELS, LYCÉES PROFESSIONNELS

QUEL AVENIR APRÈS LA PRÉSIDENTIELLE ?

Les candidat·es à l'élection présidentielle ont dévoilé leur programme. Les propositions les plus dangereuses pour les services publics et les agent·es sont portées par les candidat·es de droite. L'École et plus particulièrement la voie professionnelle sont au cœur des attaques.



BLANQUER POSE LES JALONS D'UNE AUTRE RÉFORME

E. Macron ne cache plus son projet pour les lycées professionnels : « *Il faut s'inspirer de ce qu'on a fait pour l'apprentissage* ». La conséquence sera la diminution du nombre de postes. En janvier, le ministère a présenté en comité technique ministériel (CTM) une modification du décret statutaire des PLP pour étendre les lieux d'exercice possible aux LEGT. Il est resté volontairement flou quant aux conséquences sur le mouvement 2023. Le projet du candidat Macron dévoilé, l'objectif est clarifié et Blanquer pose déjà les bases d'une future nouvelle réforme des LP où les PLP seraient moins présent·es. En CTM, le ministère est allé plus loin en ajoutant les collèges, sur proposition du SGEN-CFDT. Le SNUEP avec la FSU ont voté contre.

FONCTION PUBLIQUE

Les conceptions divergentes du service public et de la Fonction publique correspondent au clivage gauche-droite traditionnel. À gauche, le renforcement du service public, le statut et la nécessité d'avoir des agent·es titulaires en nombre et revalorisé·es sont réaffirmés. À droite, LR et LREM poursuivent la politique de destruction, comptent accroître la contractualisation et conditionnent une augmentation des salaires à des missions supplémentaires. V. Pécresse propose même des contrats de mission éducative de 5 ans. Côté retraites, les candidat·es de droite veulent un recul de l'âge légal de départ à 65 ans, couplé à une augmentation de la durée de cotisation, mesures régressives

aboutissant à une diminution des pensions et du temps de retraite en bonne santé. Si A. Hidalgo et Y. Jadot maintiennent l'âge légal à 62 ans, les autres candidat·es de gauche portent un retour à 60 ans, mandat de la FSU.

ÉDUCATION PLUS OU MOINS NATIONALE

Certains à gauche annoncent des plans pluriannuels de recrutement en dizaines de milliers et un renforcement du statut. Y. Jadot souhaite bouleverser l'organisation de l'année scolaire et l'allonger, évoquant déjà une modification des obligations de services des enseignant·es. E. Macron porte les attaques les plus fortes : autonomie des établissements et recrutement des personnels par les

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : UN DÉCRET SCANDALEUX !

Le ministère veut prendre en compte le SNU dans la validation des diplômes : si le séjour de cohésion de 15 jours est réalisé pendant une PFMP, 5 jours maximum seraient décomptés à ce titre car ce séjour permettrait de développer des « *compétences transversales utiles aux jeunes* ». Proche d'un dispositif d'embrigadement, le SNU est bien éloigné de la formation dispensée dans nos LP. Le SNUEP-FSU, déjà opposé à l'existence du SNU, refuse la mise en œuvre du séjour sur le temps de formation des élèves. Lors du CSE¹ de janvier 2022, à la suite de notre intervention, le ministère a retiré ce décret scandaleux de l'ordre du jour, sans pour autant y renoncer. Le SNUEP-FSU continuera donc à le combattre car il porte atteinte à la qualité de nos formations. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Conseil Supérieur de l'Éducation

chef-fes, rémunération au mérite et missions supplémentaires. Les concours eux-mêmes sont dans la balance. E. Macron laisse planer la possibilité de leur suppression et V. Pécresse veut les régionaliser, tout comme la gestion des carrières « pour faciliter leur mobilité géographique ». Ces projets de libéralisation de l'école vont creuser très sérieusement les inégalités. C'est la fin du service public d'éducation tel qu'on le connaît.

FORMATION INITIALE VERSUS APPRENTISSAGE

L'avenir de la formation professionnelle initiale est clairement en jeu dans cette campagne. Les candidat·es de droite proposent de revenir à un système digne du début du 20^e siècle en envoyant dès que possible les jeunes, surtout les plus défavorisés, en entreprise. E. Macron veut calquer la voie pro scolaire sur l'apprentissage et mettre fin à « l'hégémonie des diplômes ». Il envisage une rémunération des élèves, qui serait prise en charge par l'État, et le transfert des LP, qui seraient placés sous tutelle du ministère du Travail.

À l'opposé, d'autres candidats (Y. Jadot, J.-L. Mélenchon, P. Poutou, F. Roussel) portent la nécessité d'augmenter le temps d'enseignement dans des LP publics renforcés et le nombre d'enseignant·es.

Le SNUEP-FSU dénonce les projets destructeurs et en combattra pied à pied toute mise en œuvre. Il appelle les personnels et les familles à se mobiliser dans les urnes pour ne céder aucune voix aux extrêmes droites, mais aussi pour battre tou·tes les candidat·es qui portent cette vision étiquetée et libérale des lycées professionnels et de leur finalité.

Le SNUEP-FSU lutte contre l'abandon de la formation professionnelle initiale scolaire à la seule fin d'offrir une main d'œuvre gratuite aux entreprises. Il fait connaître ses priorités et propositions pour l'enseignement professionnel public dans la campagne (cf. Actu n° 126). ■

Axel BENOIST

NON À LA GUERRE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN



© Marie-Caroline Guérin

Le SNUEP et la FSU condamnent l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre incombe à V. Poutine et à son régime. Les premières victimes des guerres sont les peuples, les civils sont des cibles. Le SNUEP et la FSU affirment leur solidarité avec le peuple ukrainien, avec les réfugié·es pour lesquel·les les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie, notamment pour les mineur·es. La paix, vite, par le retrait des troupes russes et le retour à la diplomatie ! ■

« LA FSU EXIGE QU'UN EFFORT PARTICULIER SOIT FAIT POUR L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION DES JEUNES RÉFUGIÉ·ES. CELA PASSE NOTAMMENT PAR LE RENFORCEMENT DES UPE2A! AUJOURD'HUI, CES STRUCTURES SONT SOUS TENSION, FAUTE DE MOYENS. LES ÉLÈVES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN EN SUBISSENT LES CONSÉQUENCES. »

1. Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

✓
FSU, le 8 mars 2022

EXTRÊME DROITE S'OPPOSER À SES IDÉES



L'extrême droite a une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'école. La mise en œuvre de son programme aurait des effets terribles : plan de contrôle des enseignant·es, roman national, propagande pour son idéologie réactionnaire, renforcement de l'exclusion, promotion du privé confessionnel au détriment du service public... L'extrême droite ne condamne jamais l'insuffisance des moyens, ni ne parle jamais de la dégradation des conditions de travail. Rien dans les programmes d'extrême droite ne permettrait de résoudre les fragilités actuelles du système éducatif. ■

Participer à la campagne sur <https://www.education-contre-extreme-droite.fr/>

PSC : SE MOBILISER POUR LA SÉCU

Le SNUEP et la FSU contestent la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) initiée par ordonnance en 2021. Si notre fédération, et toutes les OS de la Fonction publique d'État ont signé l'accord interministériel, c'est pour éviter une dégradation plus importante de la couverture

complémentaire des actives et actifs mais aussi des retraité·es. En 2025, la participation de l'employeur passera de 15 à 30 € par mois avec en contrepartie l'obligation d'adhérer au contrat et à la mutuelle ou l'assurance privée choisie

unilatéralement par le ministère. Reste à réussir à coupler prévoyance et santé, enjeu de négociations à court terme pour empêcher un recul dans la couverture financière en cas d'arrêt maladie long ou d'invalidité et une augmentation conséquente des montants des cotisations.

La réforme de la PSC inscrit dans la loi une rupture des solidarités avec les retraité·es. La cotisation pourra être portée à 175 % de la cotisation d'équilibre après 5 ans de retraite, jusqu'à 75 ans. Le risque est grand de recourir à des contrats moins chers mais moins protecteurs alors que les dépenses de santé augmentent avec l'âge. La mobilisation pour le 100 % sécu reste une urgence. ■

Axel BENOIST

ORIENTATION

L'alibi du gouvernement

Le SNUEP-FSU participe régulièrement au comité de suivi de la transformation de la voie professionnelle. La session de janvier était consacrée à l'orientation. Les problèmes posés par les familles de métiers, dénoncées par le SNUEP-FSU, ont été évoqués par certains relais de l'institution (directeur de CIO). Mais, comme souvent, les représentant·es du ministère refusent d'entendre les arguments qui vont à l'encontre de la politique du gouvernement. Les dispositifs que nous subissons, familles de métiers, augmentation de l'horaire d'AP... seraient la panacée pour mieux réussir l'orientation des élèves après la 3^e comme après le bac pro alors qu'ils grignotent petit bout par petit bout l'enseignement disciplinaire !

Le SNUEP-FSU a aussi participé à une audition dans le cadre d'une enquête parlementaire sur le même sujet. Là aussi, les remontées du terrain, quand elles vont à l'encontre de la réforme, ont du mal à être acceptées, voire simplement entendues...

L'orientation est donc le nouvel alibi trouvé par Macron et sa majorité pour maintenir des dispositifs qui n'ont toujours pas fait leur preuve, voire pour en imposer d'autres.

Malgré les difficultés récurrentes, les représentant·es du SNUEP-FSU ne renoncent pas et dénoncent sans faillir les dysfonctionnements. La ténacité finira par payer ! ■

Marie-Thérèse BODO

Un dictionnaire bilingue peut-il être utilisé aux examens (DNB, CAP et bac pro) ?

OUI, À PARTIR DE CETTE ANNÉE POUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE (EANA) AUX ÉPREUVES DE FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (CCF ET PONCTUEL), SELON LA NOTE DE SERVICE DU 3 FÉVRIER 2022.

Évolution de la loi avenir professionnel

Dans le cadre des consultations engagées par le ministère du Travail sur de possibles adaptations de la loi « avenir pro » de 2018, le SNUEP-FSU a appris que, sur le fond, rien ne changerait. La libéralisation de l'offre de formation et la mise en concurrence des organismes et voies de formation resteraient la règle. Rien de nouveau non plus pour l'instant concernant le financement de la formation professionnelle. Le ministère renvoie la discussion du financement de l'apprentissage aux branches professionnelles dont la responsabilité est de déterminer les coûts-contrats. Il n'envisage d'ailleurs plus d'abaisser ces coûts-contrats pour l'apprentissage public.



© Christophe Mayam

Ceci s'explique, peut-être, par le fait qu'il continue à subventionner l'apprentissage en prolongeant les aides aux employeurs au moins jusqu'en juillet 2022. Le déficit de France Compétences, qui finance l'apprentissage, a, quant à lui, été comblé par l'État (plus de 2 Mds € versés en 2021). Il est certain que, sous prétexte de crise économique, les libéraux continueront de mener cette politique avec l'espoir de liquider ainsi définitivement l'enseignement professionnel public. ■

Jérôme DAMMEREY

MÉCONTENTEMENTS CHEZ LES AGENT·ES

Début janvier, la FSU a réalisé avec Ipsos une enquête d'opinion auprès des fonctionnaires. Peu surprenant, le grand mécontentement qui en ressort conforte la FSU dans ses analyses et revendications.

Plus d'un fonctionnaire sur deux considère que la situation s'est dégradée ces cinq dernières années en matière de pouvoir d'achat et de charge de travail. Chez les enseignant·es cela monte à quatre sur cinq. Cela n'est pas étonnant puisque leur salaire est nettement inférieur à celui des autres cadres A de la Fonction publique d'État pour qui des primes sont venues compenser en partie le gel de la valeur du point d'indice. Les réformes du ministre Blanquer, notamment celle du lycée professionnel pour les PLP, ne sont pas étrangères à la dégradation des conditions de travail.

Depuis 2017, la reconnaissance sociale s'est dégradée selon 72 % des enseignant·es et CPE. Selon eux, les relations dégradées avec les usager·es ont pour première raison les discours négatifs à l'encontre des fonctionnaires.

Viennent ensuite la fatigue et le découragement, conséquences des réformes néolibérales et managériales. Pour aller plus loin, 83 % des enseignant·es se sentent désavantagé·es par rapport au privé quand il s'agit de la reconnaissance de leur travail par la société.

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de rompre ce cercle vicieux de l'affaiblissement des services publics et de la dégradation de la situation faite aux agent·es. Le développement des outils numériques est jugé sévèrement. Une majorité d'enseignant·es estime que le service aux usager·es en pâtit. Pour 62 % cela a détérioré les conditions de travail et pour 67 % leur motivation. L'enseignement à distance et l'usage accru de la numérisation (correction de copies, distanciel...) sont fortement critiqués. ■

Axel BENOIST

CONGRÈS FÉDÉRAL 2022

ARTICULER COMBATS DU QUOTIDIEN ET COMBATS SOCIAUX



© Serge Bontoux

« L'AVENIR DU SYNDICALISME QUE L'ON PORTE À LA FSU NÉCESSITE DONC DES ALLIANCES PLUS CONCRÈTES AVEC D'AUTRES SYNDICATS, NOTAMMENT CGT ET SOLIDAIRES. »

Moment démocratique incontournable, le congrès de notre fédération a pu se dérouler la première semaine de février à Metz. Plus de 600 délégué·es ont dressé un bilan sévère des cinq années de macronisme et adopté les orientations et mandats définissant le projet de la FSU pour les services publics, les personnels et une société plus juste. Les salaires ont pris une place importante dans les débats tout comme les enjeux pour le syndicalisme de lutte et de transformation sociale.



« CETTE PREMIÈRE PARTICIPATION AU CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU

M'A PERMIS DE MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION : LES STATUTS, LES VOTES, LES TENDANCES SANS OUBLIER L'IMPORTANCE DU SNUEP AU SEIN DE CELLE-CI. CELA M'A ÉGALEMENT PERMIS DE DÉCOUVRIR DES SYNDICATS HORS ENSEIGNEMENT QUI PORTENT LA MÊME IDÉE DU SERVICE PUBLIC. »

Estelle POUILLY

PLP, Académie de Normandie



« UNE IMAGE MARQUANTE DE CE CONGRÈS FUT LA VENUE DE PHILIPPE MARTINEZ POUR LA CGT ET DES SECRÉTAIRES NATIONAUX DE SOLIDAIRES. DANS LE MÊME ÉTAT D'ESPRIT QUE LE CONGRÈS SNUEP-FSU DE DIJON, LES ORGANISATIONS ONT EXPRIMÉ L'ENVIE D'UNE PLUS GRANDE CONVERGENCE SYNDICALE DANS LE FUTUR VOIRE D'UNE CONSTRUCTION COMMUNE D'UN NOUVEL OUTIL SYNDICAL. »

Pascal MICHELON

PLP, Académie de Grenoble

PROMOUVOIR LES SERVICES PUBLICS ET RECONNAÎTRE LES AGENT·ES

Face à la transformation de la Fonction publique et aux externalisations de missions de service public menées par les gouvernements Macron, le thème 2 du congrès de la FSU réaffirme la modernité de la Fonction publique pour réaliser le service public. Aux politiques néolibérales et cures austéritaires responsables des crises sociales, économiques et écologiques, ce texte oppose la nécessité d'un investissement massif dans les services publics pour faire avancer des principes d'égalité et de solidarité. Pour ce faire, la FSU revendique une politique fiscale efficace, égalitaire et redistributive via une réforme de la fiscalité basée sur une imposition justement répartie.

La crise sanitaire a révélé la fragilité de nos hôpitaux et du secteur des industries pharmaceutiques. Si la FSU reste pleinement engagée dans le collectif *Plus jamais ça !* qui revendique un grand plan d'urgence pour l'hôpital public, elle revendique désormais la création d'un service public du médicament associant recherche, production et distribution, et garantissant l'accès aux médicaments pour toutes et tous à un prix régulé.

Pas de service public sans des fonctionnaires reconnus : les débats du thème 2 ont porté sur l'amélioration des conditions d'exercice des agent·es, avec une réduction du temps et de la charge de travail, concomitamment à un plan massif de titularisation des contractuel·les pour en finir avec la précarité.

Le texte porte aussi la nécessité de gagner des améliorations de la rémunération par la reconstruction des grilles indiciaires, le rattrapage des pertes depuis 2010 et l'indexation de la valeur du point sur les prix.

OFFENSIFS SUR LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

Le thème 1 adopté par le Congrès, au-delà du bilan sévère des politiques menées depuis 5 ans, aborde toutes les questions liées à l'éducation, la formation, la recherche et la culture. Il est, à ce titre, constitutif du projet de société porté par la fédération et préconise le développement de services publics laïques pour le progrès social.

La FSU y rappelle son attachement à une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et, par conséquent, sa ferme opposition au développement de l'apprentissage,

qui relève encore et toujours du travail des mineur·es. Dans ce cadre, la fédération se dote d'un mandat d'étude pour imaginer le ou les types de classes susceptibles d'accueillir les élèves issu·es de 3^e dans un lycée aux voies progressivement diversifiées dans leurs contenus comme dans leurs durées. Elle propose aussi que la formation professionnelle soit intégralement confiée aux LP dès lors qu'elle est initiale, et à un grand service public de la formation dès lors qu'elle est continue.

On notera également qu'à l'initiative du SNUEP-FSU, la fédération, dans son ensemble, s'oppose à la prise en compte du Service national universel comme période de stage contribuant à valider l'obtention d'un diplôme.

Globalement, ce thème 1, dans ses revendications, revêt des aspects très offensifs et permettra, si celles-ci aboutissent, d'améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des enseignant·es.

SANTÉ, ÉCOLOGIE ET JUSTICE SOCIALE

Les thématiques travaillées dans le thème 3 ont suscité un grand intérêt chez les congressistes, très nombreux en commission. La santé et la protection sociale ont été un des sujets les plus sensibles, dans le contexte du Covid-19, mais aussi au lendemain de la signature de l'accord sur la protection sociale complémentaire des agent·es de l'État par toutes les organisations syndicales. Les débats ont mis en évidence la nécessité de remettre les services publics au cœur de la société et de rompre avec la logique de rentabilité à tous les niveaux.

Sur les questions sociales, le consensus a le plus souvent été de mise comme en ce qui concerne la légalisation du cannabis, ou encore la défense du droit à l'avortement en Andorre, portée par une motion. De plus, les textes sur le changement climatique et





la défense de la démocratie ont été musclés lors du congrès. À ce propos, le zoom « extrême droite » apparaît comme une alerte forte et nécessaire à proximité de l'élection présidentielle. En ce qui concerne les amendements portés par le SNUEP-FSU, ils ont tous été adoptés et intégrés dans les textes.

CONSTRUIRE UN NOUVEL OUTIL SYNDICAL

L'architecture du thème 4 se divise en 3 parties. Une première traite du syndicalisme dans son contexte social et politique en dressant des pistes pour l'avenir, une seconde s'attache à renforcer les multiples activités de la FSU sur les territoires et la troisième examine les perspectives d'alliances et d'actions de la FSU à l'international. La première partie a certainement représenté l'enjeu fort de ce congrès puisqu'il a été question de la nécessaire unification syndicale. En effet, face aux politiques libérales brutales menées par ce gouvernement contre l'ensemble des droits des salarié·es, des jeunes et des privé·es d'emploi (réforme du travail, de la Fonction publique, de l'indemnisation du chômage, des politiques scolaires...) la division du syndicalisme n'est pas propice à un renversement du rapport de force, pourtant indispensable pour que cesse cette casse organisée de notre système social. Ces dernières années, certaines réformes – notamment

celle des retraites – ont pourtant été freinées ou mises en échec par la détermination des syndicats de transformation sociale qui ont réussi de grosses mobilisations dans leur champ de syndicalisation. Néanmoins, le taux global de syndicalisation déjà trop faible continue de reculer pour s'établir à 7 %. L'avenir du syndicalisme que l'on porte à la FSU nécessite donc des alliances plus concrètes avec d'autres syndicats, notamment CGT et Solidaires, partenaires réguliers des luttes menées ces dernières années. La FSU s'est donc dotée d'un objectif clair : renforcer ses liens avec ces deux organisations dans l'objectif d'une unification syndicale. Si le but est clarifié, l'enjeu à venir est de formaliser cette union et surtout de l'organiser avec l'adhésion pleine et entière de toutes les équipes syndicales sur le terrain. ■



153 000

ADHÉRENT·ES AUX SYNDICATS DE LA FSU. PRÈS D'UN QUART A PARTICIPÉ AU VOTE D'ORIENTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES.

92

BÉNÉVOLES, SOIT PLUS DE 300 JOURNÉES DE TRAVAIL MILITANT, QUI ONT ASSURÉ LA PRÉPARATION SUR PLACE, LES TÂCHES LIÉES À L'ACCUEIL DES CONGRESSISTES ET INVITÉ·ES, LE COMPTAGE DES VOTES...

17

DÉLÉGUÉ·ES DANS LA DÉLÉGATION DU SNUEP-FSU, 8 FEMMES ET 9 HOMMES. DEUX DÉLÉGUÉ·ES ONT DÛ RENONCER AU DERNIER MOMENT POUR CAUSE DE TEST COVID-19 POSITIF.

4

VERSIONS DES THÈMES AURONT ÉTÉ NÉCESSAIRES AVANT LEUR ADOPTION DÉFINITIVE : LE TEXTE SOUMIS AUX CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX, LA SYNTHÈSE SOUMISE AUX COMMISSIONS PUIS CELLE DE SORTIE DE COMMISSIONS ET ENFIN LE TEXTE ADOPTÉ, FRUIT DES NOMBREUX DÉBATS ET RECHERCHES DE SYNTHÈSE.

LES FEMMES DANS LA FSU

Du chemin reste à parcourir pour atteindre la parité car si la FSU et ses syndicats sont engagés dans cet objectif, les instances nationales ne sont pas encore paritaires (44 % de femmes au conseil délibératif et 39 % au bureau délibératif). À Metz, 48 % des congressistes étaient des femmes.

Si de nombreuses mesures sont déjà mises en œuvre, il nous faut encore progresser pour enfin casser le plafond de verre auquel se heurtent les femmes dans l'accès aux responsabilités. Des moyens sont à mettre en place pour faciliter leur investissement et l'organisation du temps militant est à questionner. ■



« QUAND ON CONSTRUIT PLUS JAMAIS ÇA, ON DÉMONTRE QUE L'ON EST CAPABLE DE FAIRE DES PROPOSITIONS POSITIVES QUI INCLUENT, PARMI NOS PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS, L'URGENCE ÉCOLOGIQUE. ON NE MANQUE PAS D'IDÉES ALTERNATIVES. IL FAUT RESTAURER LA CONFiance DANS L'ACTION COLLECTIVE. IL FAUT PENSER LA QUESTION DE LA RECOMPOSITION SYNDICALE, ÊTRE CAPABLE DE CONSTRUIRE DU POSITIF ENSEMBLE. »

Murielle GUILBERT et Simon DUTEIL

Co-délégués généraux de Solidaires



« CE QUI EST SINGULIER ET INTÉRESSANT DANS LA PÉRIODE, C'EST QUE NOUS ARRIVONS À MOBILISER POUR ET PAS SEULEMENT CONTRE. NOUS OUVRONS DES PERSPECTIVES. [...]

IL FAUT PENSER LE COUP D'APRÈS, RÉFLÉCHIR À UNE RECOMPOSITION SYNDICALE EN FRANCE. NOUS AVONS TOUTES ET TOUS CELA DANS UN COIN DE NOS TÊTES. IL FAUT METTRE CETTE QUESTION SUR LA TABLE ET EN PARLER OUVERTEMENT. »

Philippe MARTINEZ

Secrétaire général de la CGT



« POUR LA FSU, LES PETITS ET LES GRANDS COMBATS SONT TOUS LES DEUX À MENER DE FRONT, IL Y A UNE ARTICULATION ENTRE COMBAT DU QUOTIDIEN ET COMBAT DE SOCIÉTÉ. C'EST BIEN CETTE DOUBLE EXIGENCE QU'ON A RAPPELÉE À METZ. »

Benoît TESTE

Secrétaire général de la FSU,
réélu au congrès de Metz

ENJEUX DU SYNDICALISME

CGT, FSU et Solidaires pour construire collectivement

La présence commune à la tribune des secrétaires et délégué·es généraux CGT, FSU et Solidaires a constitué un temps fort du congrès. Les constats sur la situation sociale, sur les attentes très fortes des salarié·es et retraités et sur le caractère massif des mobilisations précédant le congrès sont unanimes.

Ces mobilisations ont permis d'imposer dans l'actualité et la campagne présidentielle les questions sociales, notamment salariales, de précarité, des libertés et des discriminations. Toutes et tous ont mis l'accent sur la transversalité des revendications pour l'égalité femmes-hommes, en termes de revenu mais aussi d'emploi.

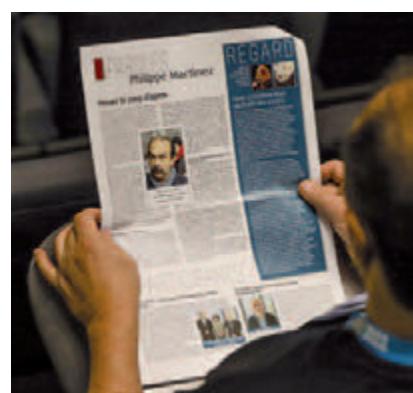
Ce moment a aussi permis à chaque organisation d'évoquer son analyse de l'état du syndicalisme et des perspectives. La pertinence de l'interpro fait consensus car elle permet un travail commun au long cours et resserre les liens. Toutes et tous croient également aux mobilisations et échanges concrets dans les territoires. L'enjeu reste de répondre mieux aux attentes des salarié·es, de construire du positif. La volonté d'avancer ensemble est là, avec quelques nuances certes, mais surtout l'envie de s'appuyer sur les convergences. La recomposition syndicale n'est pas un tabou, elle est mise sur la table par nos trois organisations pour proposer de nouvelles perspectives. ■

EXTRAIT DE L'APPEL DU CONGRÈS

D'autres choix sont possibles, imposons-les ensemble !

Le congrès de la FSU a pris la mesure de la responsabilité du syndicalisme dans la période. Face au règne d'un néolibéralisme fondé sur la financiarisation de l'économie, qui aggrave les inégalités sociales, continue à piller les richesses de la planète, érige la concurrence en principe, ce qui aboutit à dresser les un·es contre les autres et favorise les réponses identitaires et de repli sur soi : il y a urgence. La FSU a réaffirmé dans ce congrès sa disponibilité pour renforcer les liens avec les autres organisations syndicales pour proposer une refondation du syndicalisme, en travaillant en particulier avec la CGT et Solidaires mais sans exclusive, pour mieux unir les forces humanistes et de progrès social pour obtenir des victoires. Nous appelons l'ensemble des salarié·es à rejoindre cette dynamique et à se syndiquer

massivement, pour lutter pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. Nous proposons au mouvement syndical de transformation sociale d'aller vers des États généraux du syndicalisme qui permettraient de dessiner les contours d'un syndicalisme refondé, plus fort et plus efficace. Nous en sommes persuadé·es, un syndicalisme fort est de nature à redonner espoir. ■



PARCOURS DE CARRIÈRE

ENCORE DES AMÉLIORATIONS INDISPENSABLES

Le SNUEP et la FSU réclament tous les ans des améliorations dans l'accès aux grades supérieurs des PLP et CPE. Des évolutions en 2021 apportent quelques avancées, ce qui conforte notre action syndicale.

ACCÈS À LA HORS CLASSE

Avec un taux de promotion passé de 17 % à 18 % depuis 2021, le nombre de promu·es dans le second degré (hors agrégé·es) a pu augmenter de plus d'un millier entre 2020 et 2021. Pour les PLP, cela représente 158 promotions supplémentaires soit 2 538 en 2021, 15 chez les CPE avec 517 promu·es. Le nombre de PLP au 11^e échelon diminuant, la part des promu·es de cet échelon continue de baisser (51 % en 2019, 46 % en 2020 et 36 % en 2021), alors que celui des PLP au 10^e échelon augmente (il est passé de 48 % en 2019 à 62 % en 2021).

Concernant les appréciations, 57 % des promu·es ont au moins « très satisfaisant » (63,1 % en 2020) et les promotions des collègues ayant « satisfaisant » augmentent. Pour ce qui est de l'égalité F/H, il y a encore du chemin à parcourir : alors qu'elles représentent 51 % du corps des PLP, les femmes ne représentent que 47,5 % du

contingent des collègues promouvables et 48,1 % des promu·es.

ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Malgré l'automaticité des candidatures au titre du vivier 1 qui en a augmenté le nombre et plus de promu·es en 2021 par rapport à 2020, il y a encore beaucoup de promotions perdues pour les PLP : 439 en 2020 et 275 en 2021 soit 714 promotions perdues sur deux campagnes ! À l'inverse, avec la prise en compte uniquement des collègues au 7^e échelon de la hors classe, le nombre de candidat·es au titre du vivier 2 baisse entre 2020 et 2021 avec

un nombre de promotions stable (238 en 2020 contre 226 en 2021). Contrairement à la hors classe, il y a plus de femmes que d'hommes promues (54 % contre 46), ce qui compense en partie seulement les inégalités subies pendant la carrière. ■

Frédéric ALLÈGRE

**MUTATIONS**

APRÈS L'INTER, LE RECOURS

Si vous n'êtes pas satisfait·e de votre mutation inter-académique, vous pouvez effectuer un recours avant le 9 mai. Vous pouvez mandater la FSU via l'application colibris afin que le SNUEP-FSU vous accompagne dans vos démarches puis défende votre dossier auprès du ministère. Nous sommes joignables sur l'adresse capn@snuep.fr gérée par les commissaires paritaires nationaux.

Dans tous les cas, il faudra participer au mouvement intra. Pour cela, contactez le SNUEP-FSU de l'académie obtenue à l'inter¹. Votre recours donne lieu à une décision de la DGRH qui intervient souvent après la fermeture des serveurs du mouvement intra. Fort·es de leur expertise, les commissaires paritaires académiques du SNUEP-FSU vous aideront pour mettre en place la ou les stratégies qui conviennent le mieux à votre situation. ■

¹ - Coordonnées sur www.snuep.fr

CLASSE EXCEPTIONNELLE : DES ÉVOLUTIONS TRÈS INSUFFISANTES !

À partir de la campagne 2022 d'accès à la classe exceptionnelle, trois nouvelles affectations sont prises en compte pour l'éligibilité au vivier 1 dès le 3^e échelon de la hors classe : conseiller·e en formation continue (CFC), enseignant·e exerçant en établissement pénitentiaire et centre éducatif fermé, enseignant·e dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA). Ces nouvelles affectations concernent bien peu de collègues alors que certaines affectations (TZB, EREA...) permettraient d'élargir l'accès à la classe exceptionnelle. Pour éviter de nouvelles pertes de promotions (le vivier 1 ne fait pas le plein), le ministère souhaite diminuer la durée des fonctions et missions éligibles pour le vivier 1 de 8 à 6 ans. En même temps, il va augmenter la part des promotions au titre du vivier 2 (collègues au dernier échelon de la hors classe) de 20 à 30 %.

Si le rééquilibrage entre vivier 1 et vivier 2 est une évolution positive, elle est largement insuffisante pour régler les problèmes actuels. La réduction des durées des missions de 8 ans à 6 ans peut permettre de récupérer des collègues en fin de carrière, mais elle permettra aussi à des enseignant·es encore plus jeunes d'être promouvables. Cela bloquera l'accès à la classe exceptionnelle pour les autres collègues. Le SNUEP-FSU continue d'exiger que ce soient bien les PLP et CPE les plus âgé·es qui profitent de cette promotion puisque le grade est contingenté.

Le SNUEP-FSU continue de revendiquer la fin de la hors classe et de la classe exceptionnelle, sources d'inégalités, en faveur d'une grille unique de 13 échelons, débutant à l'indice 557 et finissant à l'indice 1067, avec accès pour tou·tes à l'échelon terminal au rythme le plus rapide. ■

Frédéric ALLÈGRE

DES AMÉNAGEMENTS A MINIMA

La fin de cette année scolaire approche rapidement. Une année qui a été bousculée par la pandémie, mais surtout par l'absence d'anticipation du ministère, qui a navigué à vue et au gré des vents électoraux. Ses réponses sur le déroulement des épreuves sont restées longtemps laconiques et des interrogations légitimes persistent.



© Marie-Caroline Guérin

Les élèves, candidat·es au bac pro à la session 2022, auront connu une scolarité particulière tout au long de leur cursus dans la voie professionnelle. En seconde, leurs cours se sont brutalement arrêtés à la mi-mars 2020 avec l'arrivée de la pandémie. En première, les demi-jauge ont été appliquées pendant huit mois sur dix, toujours à cause de la crise sanitaire. Enfin, leur année de terminale a elle aussi été entachée par l'épisode « variant omicron » et les perturbations qu'il a engendrées dans les établissements.

Et, parallèlement, ces mêmes élèves ont dû aussi essuyer les plâtres de la *Transformation de la voie professionnelle* imposée par Blanquer, avec son cocktail de nouveaux dispositifs inopérants, de modifications de programmes et l'arrivée d'épreuves modifiées ou créées de toute pièce, notamment le chef d'œuvre...

Ce contexte inquiétant, tant pour les candidat·es que pour leurs enseignant·es, aurait dû provoquer une réflexion à long terme, de la part du ministère, largement en amont du mois de juin prochain.

« LE SNUEP-FSU A ALERTÉ LE MINISTÈRE SUR LA NÉCESSITÉ D'AMÉNER CETTE ANNÉE LES ÉPREUVES DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS. »

D'ailleurs, dès mai 2020, le SNUEP-FSU l'avait alerté sur la nécessité de débloquer des moyens supplémentaires et d'appliquer un moratoire sur les dispositifs tels que la co-intervention ou le chef d'œuvre, pour pallier les difficultés d'apprentissage générées par la situation épидémique. Plus récemment, dès les premices de la vague omicron, le SNUEP-FSU a de nouveau alerté le ministère sur la nécessité d'aménager cette année les épreuves des diplômes professionnels,

à l'instar de ce qui a été consenti pour les voies générale et technologique. En ce sens, il a alors fait de nombreuses propositions, allant d'un moratoire sur les nouvelles modalités d'évaluation en langues vivantes, jusqu'à l'établissement de sujets au choix dans certaines disciplines ou un allègement des programmes dans d'autres, en passant par la réduction du nombre de semaines de PFMP pour valider l'examen ou encore un éventail de choix d'épreuves moins restreint pour l'oral de contrôle.

La réponse du ministère est tombée, à l'occasion d'une mise à jour de sa FAQ le 17 février dernier : la seule proposition finalement retenue est une réduction des durées exigibles de PFMP à l'identique de celle appliquée lors des sessions 2020 et 2021. Un aménagement de la formation et de la certification SST est également prévu par copier-coller des conditions là aussi appliquées lors des deux précédentes sessions. Point barre !

Pour le SNUEP-FSU, un tel comportement est fondamentalement révélateur du mépris du ministre envers nos élèves et témoigne de l'aveuglement généré par l'ambition de faire croire par tous les moyens à la réussite de son idéologie politique, quitte à léser une génération entière de jeunes ! ■

Franck FERAS

CAP INTERMÉDIAIRE AU BAC PRO

Un arrêt du Conseil d'État contraint le ministère à réorganiser, pour les candidat·es volontaires, les sessions de CAP intermédiaire 2021 et 2022 : les élèves qui auraient dû les passer n'ont été prévenu·es de leur remplacement par une attestation intermédiaire qu'après leur entrée dans leur cursus bac pro. Le MEN devra modifier les modalités d'examen pour ces deux sessions, puisque les épreuves habituellement en CCF ne pourront être réalisées a posteriori dans ces conditions. Le SNUEP-FSU intervendra en instances pour que cette contrainte, pourtant prévisible et légitime, ne soit pas génératrice d'une charge supplémentaire de travail pour les collègues concerné·es. ■

Franck FERAS

FORMATION CONTINUE

PROJET AMBITIEUX OU POUDRE AUX YEUX ?

Rendue obligatoire par la loi pour une école de la confiance, la formation continue bénéficie d'un schéma directeur triennal depuis 2019. Le schéma directeur 2022-2025 a été présenté au CTMEN en janvier et publié au BO le 24 février.



© Marie-Caroline Guérin

Le premier constat que nous pouvons faire est l'ambition affichée de ce nouveau schéma directeur. Oubliés les 5 pages et seulement 3 axes précédents, le nouveau texte définit dans un tableau 6 axes, 32 priorités déclinées en 170 thématiques, qu'accompagnent une introduction et un tableau listant 15 « indicateurs de suivi ».

Certaines thématiques seulement évoquées comme telles en 2019 sont devenues des axes du nouveau schéma. C'est le cas du numérique (3 priorités, 15 thématiques). « *Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République* » devient un axe : nous retrouvons bien là l'une des priorités de la formation vue par Blanquer.

Ce nouveau schéma ne prévoit pas de remettre en cause le recours à l'hybridation (présentiel/distanciel). La FSU a cependant obtenu que soit précisée, dans le texte publié, « *la priorité accordée au présentiel* ».

Le schéma a pour objectif de « *faciliter l'accès à la formation continue* » mais sans précision. La FSU avait donc proposé d'écrire qu'il fallait « *faciliter l'exercice du droit à la formation continue sur le temps*

de travail »... Amendement rejeté par l'administration. Cela en dit long sur l'engagement du ministère dans ce domaine !

Le SNUEP-FSU acte de manière positive la volonté d'une formation continue moins descendante. Cela correspond aux attentes des collègues, mais nous attendrons de voir comment cela se met en œuvre.

Le SNUEP-FSU, à l'instar de la FSU, regrette le choix d'entrées transversales éliminant la spécificité des métiers. Les compétences disciplinaires ou didactiques n'apparaissent que dans deux priorités. Si nous entendons que ce schéma s'adresse à l'ensemble des personnels du MENJS, il faudra veiller dans les conseils académiques de la formation à ce que ces questions ne soient pas oubliées.

Il y a un lien établi entre la formation continue et la gestion des ressources humaines. En témoigne la volonté de mettre en place une application pour générer une enquête dont les résultats seraient à la disposition des académies. Elle garderait en mémoire les formations suivies par les agent·es, soi-disant

LE CESC DEVIENT CESCE

Après un 1^{er} report du texte et une séance supplémentaire du CSE en pleines vacances d'hiver, le SNUEP avec la FSU, au regard des évolutions du décret, a porté un avis favorable sur la transformation des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) qui deviendront, dès la rentrée 2022, des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) avec des missions élargies aux problématiques environnementales.

Mal parti, le projet du ministère modifiait dans sa première version le fonctionnement et la composition actuelle des CESC, donnant beaucoup plus de poids au·à la chef·fe d'établissement dans la désignation de ses membres, et déconnectant ce comité, transformé en instance à part entière, du conseil d'administration (CA). Il devenait ainsi à la fois instance consultative du CA et instance compétente dans les actions à mettre en place, ce qui affaiblissait le rôle du CA en la matière.

Grâce à l'intervention de la FSU et du SNUEP, ce nouveau CESCE devrait pouvoir fonctionner en toute transparence avec des membres désignés démocratiquement en liaison avec le conseil d'administration. Ce fonctionnement, qui inclura l'ensemble de la communauté éducative, ne peut qu'être un gage d'efficacité, lui permettant notamment de mettre en œuvre l'ensemble de ses nouvelles missions. ■

Jérôme DAMMEREY

pour leur permettre de garder une trace. Mais dans le contexte actuel d'attaque contre nos métiers et nos statuts, on voit bien l'utilisation qui pourrait être faite d'une telle application en termes de carrières et de mobilités.

Pour le SNUEP-FSU, si remettre sur le devant de la scène la formation continue est une bonne chose, nous refusons tout usage qui dénaturerait nos métiers et influencerait l'évolution de nos carrières. ■

Fabien MÉLANIE

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

LA PRÉCARITÉ EN LIEU ET PLACE D'UNE VÉRITABLE FORMATION

Loin d'éradiquer la pauvreté, comme promis en 2018, la politique d'E. Macron n'a fait qu'y plonger une partie de la jeunesse, l'éloignant des formations qualifiantes et l'enfonçant inexorablement dans la précarité. Même si le contexte sanitaire l'a aggravée, la dégradation était antérieure.



© Marie-Caroline Guérin

Pour permettre aux « ni en emploi, ni en études, ni en formation » d'accéder à la qualification, il aurait fallu cibler sur ces publics d'énormes moyens et ce depuis la mise en place du plan d'investissement dans les compétences, dès le début du quinquennat. Mais ce n'est pas ce qui a été fait. Ni l'obligation de formation, ni les quasi 10 Mds € dépensés dans le plan « 1 jeune, 1 solution » n'ont permis de diminuer les nombres de NEET. L'argent public, qui devrait aller aux plus éloigné·es de la formation, a été utilisé pour développer artificiellement l'apprentissage au bénéfice des plus qualifié·es et au plus grand bonheur des employeurs qui ont pu embaucher des jeunes gratuitement.

Face à cette situation qu'il a lui-même créée, le gouvernement a décidé de mettre en place le contrat d'engagement jeune (CEJ) au 1^{er} mars 2022. Loin de répondre au problème de la pauvreté des jeunes et encore moins à celui de leurs besoins de formation, ce contrat reprend, en fait, plusieurs dispositifs préexistants, dont la garantie jeune. Il devrait être proposé à plus de 400 000 jeunes par an, âgé·es de 16 à 25 ans (29 ans en cas de handicap) et souvent hors des radars des institutions.

Selon le ministère, ce CEJ propose un parcours de suivi intensif vers l'emploi pendant six à douze mois (voire dix-huit en cas de difficultés), avec 15 à 20 heures minimum par semaine de formation et l'accompagnement par un conseiller de Pôle emploi. Il devrait permettre aux jeunes de percevoir une allocation mensuelle maximale de 500 €¹, s'ils·elles respectent leurs obligations.

Pour le SNUEP-FSU, les jeunes mineur·es devraient être pris·es en charge par l'Éducation nationale et en aucun cas ne devraient relever d'un dispositif géré par Pôle emploi. La qualification restant

un rempart contre la précarité et la pauvreté, chaque jeune devrait pouvoir bénéficier d'un accompagnement vers une formation diplômante à l'intérieur du service public d'éducation. C'est donc en donnant les moyens à l'Éducation nationale, à travers la mise en œuvre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, que les pouvoirs publics pourraient mettre un terme aux sorties sans qualification. Ce maintien dans le système éducatif permettrait de ne pas rompre le contact avec ces jeunes, auxquels seraient proposés des parcours de formation adaptés et répondant à leurs envies. C'est dans ce cadre et pour éviter à ces jeunes de devoir travailler, pour qu'ils·elles puissent s'investir pleinement dans leur formation initiale, que le SNUEP-FSU demande que leur soit versée une allocation de formation. Celle-ci pourrait être d'un montant équivalent à l'allocation versée à un·e jeune mineur·e en formation professionnelle, soit 200 euros par mois. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Le montant de l'allocation mensuelle va toutefois varier selon l'âge du jeune et ses ressources. Il sera de 500 € lorsque le jeune est rattaché à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu ; 300 € lorsqu'il est rattaché à un foyer fiscal imposable et 200 € pour un jeune mineur, quelle que soit sa situation fiscale.

EXPÉRIMENTATION DISCRÈTE MAIS POTENTIELLEMENT DANGEREUSE

Dans le n° 126 de l'ACTU¹, nous évoquions une expérimentation menée avec Pôle emploi et ses conseiller·es, notamment le module « insertion professionnelle », dans quelques classes de terminales de certains LP de diverses académies.

Ministère comme rectorats restant très discrets sur les modalités choisies pour cette expérimentation, le SNUEP-FSU est preneur de toute information¹ du terrain à ce sujet. Le même type d'expérimentation est mené avec Adecco dans les académies franciliennes, ce qui renforce notre crainte d'une externalisation de ces questions pour, avant tout, répondre à la demande des employeurs des métiers en tension, sans aucune considération pour l'orientation de nos élèves. ■

Franck FERAS

¹. Nous contacter par l'intermédiaire de votre section académique ou par snuep.national@wanadoo.fr

Cliquer, c'est polluer !

La dématérialisation nécessite quantité de matières premières et d'énergie, la pollution intervient dès la fabrication des outils. Matériaux, minerais, terres rares proviennent de toute la planète et les coûts (de transport, humains) sont faramineux. En RDC, on parle de « *minerais de sang* » car leur vente illégale finance la guerre civile et l'exploitation des enfants dans les mines. L'extraction demande beaucoup d'énergie fossile et d'eau, les rejets polluent l'air comme les rivières environnantes. Le fonctionnement du réseau internet n'est pas immatériel : il nécessite la fabrication de nombreux équipements informatiques et utilise énormément d'électricité. Le streaming vidéo représente 1 % des émissions mondiales de CO₂, le bitcoin consomme autant d'électricité que l'Islande. Les data centers utilisent une quantité importante d'énergie pour stocker les données, mais aussi pour assurer leur refroidissement. La pollution intervient



LYCÉE : LES MATHÉMATIQUES EN MARCHE... ARRIÈRE !

J.-M. Blanquer a dû, campagne électorale oblige, reconnaître le désastre engendré par sa réforme du lycée. Avant 2019, 90 % des lycéen·nes suivaient un enseignement de maths contre 50 % aujourd'hui. Les filles étaient 83 % à poursuivre cet enseignement. Avec la réforme, elles sont près de la moitié à abandonner les maths en fin de seconde, et elles ne sont plus que 25 % à suivre un enseignement de plus de 6 h contre 45 % auparavant. Les conséquences sont désastreuses, pour l'avenir des filles mais aussi pour la formation des futur·es citoyen·nes. Avec l'abandon des maths, les filles se ferment l'accès aux études scientifiques et aux carrières parmi les mieux rémunérées. On peut aussi être très inquiet·es quant à la formation des futur·es professeur·es des écoles, privé·es d'une culture mathématique solide. ■

Sandrine BERNARD

LES CHIFFRES	27 % : ÉCART DE SALAIRE ENTRE FEMMES ET HOMMES, 40 % CELUI DES PENSIONS
	62 ans et 5 mois : ÂGE DE LA RETRAITE DES FEMMES, 61 ANS 9 MOIS CELUI DES HOMMES
	25 % DES FEMMES AYANT UNE PENSION DE RÉVERSION N'ONT QUE CELA POUR VIVRE

La population considérée comme une entité hostile et suspecte

Depuis 2001, nous assistons à un basculement juridique qui restreint les libertés individuelles et étend les pouvoirs de police. En 2001, une modification de l'appareil juridique autorise les policier·es à contrôler, fouiller les sacs et les véhicules, tout en annonçant le retour « *à la légalité républicaine avant la fin 2003* »¹. En 2015, le recours à l'état d'urgence confère des pouvoirs d'exception à la police : perquisition sur un simple soupçon. En 2020, la lutte contre la pandémie va aller encore plus loin : états d'urgence à répétition, atteintes à l'anonymat (pass sanitaire), contrôles de circulation (confinements), interdictions d'activités. Nous assistons aussi à des reniements de la parole

gouvernementale, à des lois passées presque en catimini voire par amendement (03 mai 2021) ou décret (extension du pass sanitaire, 19 juillet 2021), à des passages en force pour contourner le Parlement avec des conseils informels. La crise sanitaire a tout permis ! Ignorer la critique comme celle de la Défenseure des droits et « *portraiture en extrémistes rétrogrades d'extrême droite* »² les opposant·es, c'est faire peu de cas de la population. ■

Marie-Caroline GUÉRIN

1. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur socialiste, lors du vote de la loi sur la sécurité quotidienne.
2. Raphaël Kempf, *Le Monde diplomatique*, septembre 2021, p. 20-21.

ACCORDS D'ÉVIAN 18 MARS 1962 - 60 ANS APRÈS

Les accords d'Évian ont mis fin à 8 ans de guerre et à 132 ans de colonisation de l'Algérie. Les délégations française et algérienne « s'accordaient » sur un texte afin de définir les futurs rapports entre leurs pays. De Gaulle et une grande partie des Français·es voulaient en finir avec cette guerre. Après 12 jours de négociations, un cessez-le-feu est signé. Cependant, les règlements des questions militaires, économiques et politiques étaient encore difficiles. La dimension coloniale pesait encore très fortement et l'immense majorité des Algérien·nes vivaient dans la misère. Certes la libération était obtenue mais l'avenir était encore incertain. Une nation naissait mais les débats et les polémiques ne faisaient que commencer. Trois générations plus tard, ce passé reste douloureux, les non-dits encore nombreux. ■

Olivier BAUDOUIN

Priorités et propositions syndicales



Scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans. En finir avec l'apprentissage pour les mineur·es.



Refonder les programmes, les référentiels et les certifications des diplômes.



Revaloriser les salaires. Recruter massivement des personnels et lutter contre leur précarisation.



Élargir et diversifier la carte des formations. Créer des filières professionnelles attractives et insérantes.



Améliorer les conditions de travail des personnels.



Promouvoir la mixité des filières professionnelles.



Améliorer les conditions de scolarité des lycéens et lycéennes professionnel·les.



Une formation initiale des enseignant·es solide et une formation continue qui répond à leurs besoins.